

**ARRETE N°261/25**

**Arrêté du Maire réglementant temporairement la circulation  
163 BOULEVARD CLEMENCEAU**

Le Maire de la Ville de LE RELECQ-KERHUON,

Vu les articles L 2212-1 et 2213-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – 8<sup>ème</sup> partie – Signalisation Temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1982,

Vu la demande de la SPL Eau du Ponant en date du 4 août 2025,

Vu l'accord technique de Brest métropole en date du 16 mai 2025,

Considérant que pour assurer la sécurité publique et la sûreté de la circulation à l'occasion de travaux de pose d'une vanne et de la création d'une purge **163 boulevard Clémenceau** à Le Relecq-Kerhuon, il y a lieu de réglementer la circulation dans cette rue,

Sur proposition de Madame la Directrice Générale des Services de la Ville,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup> – CIRCULATION**

**Du lundi 25 au vendredi 29 août 2025**, la circulation de tous les véhicules, sera alternée par des feux tricolores de chantier dans l'emprise des travaux au droit du **163 boulevard Clémenceau**.

**ARTICLE 2 – SIGNALISATION**

La signalisation adéquate sera mise en place et entretenue par l'Entreprise Eau du Ponant – 210 boulevard François Mitterrand – CS 30117 Guipavas – 29802 Brest CEDEX 9.

**ARTICLE 3 – DISPOSITION PARTICULIÈRES**

Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux véhicules de secours ou de service incendie.

**ARTICLE 4 – EXÉCUTION**

Madame la Directrice Générale des Services de la Ville, Monsieur l'agent de Police Municipale, Madame la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de Guipavas - Le Relecq-Kerhuon et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LE RELECQ-KERHUON, le **21 AOUT 2025**

Pour le Maire et par délégation,  
Le conseiller municipal délégué aux travaux

Patrick PERON



**Acte rendu exécutoire  
après publication ou notification  
le : 21 AOUT 2025**

